



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 32789

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le problème des tarifs de consultation électronique des bases de données des greffiers des tribunaux de commerce. Un avis du conseil de la concurrence sur ce sujet aurait été sollicité par le Gouvernement. Cet avis n'a pas encore été rendu public, alors qu'une collaboration entre la profession et le Gouvernement pourrait permettre la mise en oeuvre d'une politique tarifaire équilibrée et globale des actes des greffes. Il lui demande donc de publier l'avis du conseil de la concurrence.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'avis du Conseil de la concurrence sur le tarif des prestations électroniques des greffiers des tribunaux de commerce, qui sera rendu public, a d'ores et déjà été communiqué au Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce et à l'Association syndicale de greffiers de commerce de France.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32789

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4252

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5924